



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARLUX

Séance du mercredi 27 juin 2018 à 20 heures 30

Présents : André ALARD, Michel LEMASSON, Jean-Claude DELHORBE, Jean-Charles DAGÈS, Philippe ENTE, Virginie JARDEL, Jeannine CHARRIER, Marie-Laure FERBER (rejoint l'assemblée à 21 h 35), Michel GARNERO

Absents excusés : Jean-Luc LIEUBRAY, Guy SAULIERE

Procurations : Odile COURONNÉ à Michel LEMASSON, Nadia GARRIGUE à Michel GARNERO, Sandrine NOIRET à Virginie JARDEL

Secrétaire de séance : Michel GARNERO

1-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal 24 mai 2018

Approuvé à l'unanimité.

2-Indemnité de conseil du percepteur : gestion de 150 jours

L'indemnité dite de conseil d'un montant de 166.86 euros net sera allouée au percepteur Monsieur Henrot a quitté ses fonctions de comptable du Trésor public le 1er juin 2018.

3-Commerces:

épicerie: travaux, autorisation signature acte authentique achat du bâtiment épicerie

Les travaux de changement de porte, de plomberie et climatisation ont été réalisés.

Le devis de travaux électriques d'un montant de 2 979.35 € est accepté.

Le devis de raccordement à Enedis de l'épicerie s'élève à 604.80 € T.T.C.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte authentique d'achat du bâtiment de l'épicerie

boucherie: travaux globaux

L'étude estimative des travaux remis par l'ATD s'élève à 501 200 € HT soit 587 804 € T.T.C.

Afin de diminuer le coût de la réhabilitation une modification des plans sera sollicitée.

4-Adressage: création d'un groupe de travail

L'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations ou de locaux. Il s'agit de nommer des voies et à assigner des numéros aux bâtiments que la voie dessert.

Création d'un groupe de travail constitué des membres du conseil municipal : Michel LEMASSON - Jean-Claude DELHORBE - Jeannine CHARRIER - Philippe ENTE - André ALARD

5-Convention avec la communauté de communes du pays de Fénelon pour la gestion de la piste cyclable

La communauté de communes du pays Fénelon qui gère désormais la piste cyclable a transmis une convention de partenariat pour la gestion. Elle ne sera pas signée dans l'immédiat car elle prévoit l'entretien de la bande roulante ce qui n'est pas conforme aux décisions prises.

6- Modification des rythmes scolaires: retour à la semaine des 4 jours / modification du temps de travail des agents scolaires et périscolaires: suppression - création poste agent technique au 1er septembre 2018, convention de mise à disposition du personnel SVS à la commune effective au 1^{er} septembre 2018

Le poste d'adjoint technique territorial de 2e classe subit une modification supérieure à 10% du temps de travail du poste ce qui dans le statut est assimilé à une suppression d'emploi. Le poste actuel de 31.76 heures annualisées sera supprimé et un nouveau à 26.93 heures annualisées à compter du 1er septembre 2018 sera créée pour le poste d'adjoint technique territorial de 2e classe, occupant la fonction d'Atsem, indice brut/majoré 343/324.

L'agent concerné continuera à être mis à disposition du syndicat à vocation scolaire (SVS) du Carluxais.

L'agent reconduira son temps partiel à 50%.

Convention de mise à disposition du personnel SVS à la commune effective au 1^{er} septembre 2018

Pour le ménage de l'école à compter du 1er septembre 2018, c'est un agent du SVS qui effectuera pour compléter ses heures. Dans la mesure où les statuts du SVS prévoient que l'entretien des locaux scolaires demeure à la charge des communes, une convention de mise à disposition sera établie pour que la commune de Carlux rembourse les frais de personnel liés au travail de cet agent à raison de 1 heure par jour (identique au temps passé par Bernadette Rode) soit 4 heures par semaine scolaire.

7-Redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et des opérateurs de communications électroniques (retraits délib. du 24.05.18 et reprise)

A la demande du contrôle de légalité (défaut de quorum), le conseil municipal à l'unanimité retire la délibération n° 30/2018 du 24/05/2018 et prend une nouvelle délibération.

Pour les communes dont le seuil est inférieur à 2000 habitants, le montant dû par ERDF pour l'année 2018 au titre de la redevance d'occupation du domaine public s'élève à 203 €.

Redevances occupation du domaine public routier par les opérateurs de communications électroniques

A la demande du contrôle de légalité (défaut de quorum), le conseil municipal à l'unanimité retire la délibération n° 31/2018 du 24/05/2018 et prend une nouvelle délibération.

Patrimoine 2018: aérien: 12 127 ml + souterrain: 4804 ml

soit une redevance de 823.91 euros

subvention aux associations 2018

A la demande du contrôle de légalité (défaut de quorum), le conseil municipal à l'unanimité retire la délibération n°32/2018 du 24/05/2018 et prend une nouvelle délibération.

Association	2018
Meli mel'arts	1000
ANC AFN (anciens combattants)	120
Prévention routière	80
ANCGVM (anciens combattants)	30
Comité des fêtes Carlux (feux artifices du 14 juillet)	1500
Club de canoë	200
APAJH PN	150
GROUPEMENT EMPLOYEURS AGRICOLES (Prats de Carlux)	100
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	100
TOTAL en €	3280

9-Création poste agent ménage espace multiservices et Maison de services au public à compter du 1er septembre 2018

Un poste sera créé pour le ménage de la maison de services publics et de l'espace multiservices à compter du 1er septembre 2018 pour 6 heures hebdomadaires.

10-Eradication des luminaires boules par des luminaires LED

Le conseil municipal accepte la proposition du SDE 24 de remplacer les luminaires boules existants sur la commune par des luminaires LED.

11 Questions diverses :

- Détérioration de la piéta de l'église de Carlux : deux ébénistes ont transmis des devis de restauration de la piéta
- Château : le conservateur régional de la DRAC a visité le site pour les travaux de sécurisation.
- Vente fonds de commerce l'Escapade: Mme Christine Fillol rachète le fonds
- Ordures ménagères: Le Sictom adresse le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la collecte des ordures ménagères
- Jurés d'assises : une administrée a été retenue lors du tirage au sort sur la liste préparatoire de l'année 2019 à la mairie de Salignac.
- Notification fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles et droits d'enregistrement d'un montant de 20 964.38 €;
- Communauté de communes: sécurité des ERP / espace Doisneau: le président informe qu'il a sollicité une entreprise pour poser les poteaux le long de l'axe routier.
- Courriers : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations : un séjour d'adolescents sera organisé du 9 au 20 juillet au Camping Les Ombrages à Rouffillac;
- Dossier inventaire du petit patrimoine bâti de la commune réalisé par M. ROUET Jean-Louis.

La séance est levée à 23 heures 05 minutes.